



Jouissance de parking du locataire

Par **veronikapangnol**, le **14/09/2013** à **05:56**

bonjour,
je suis locataire d'un immeuble de 3 appartements, il y a un parking extérieur ouvert de 6 places, donc 2 places de parking pour chaque locataire, il y a une villa qui jouxte notre immeuble et les propriétaires de cette villa utilisent le parking avec leurs 3 véhicules, malgré nos incessantes réclamations et courriers rien n'y fait ils refusent de nous laisser la jouissance totale du parking en prétextant que le bailleur n'a pas signaler par écrit que le parking est réservé à l'utilisation exclusive des locataires. que faire?

Par **HOODIA**, le **14/09/2013** à **08:58**

Bonjour,
Voyez avec le bailleur!

Par **veronikapangnol**, le **14/09/2013** à **12:02**

déjà fait, le bailleur m'explique que j'ai raison mais qu'il n'a pas les moyens de faire la police, que chaque individu doit faire appel à son sens civique, et que vu la densité de son parc locatif (bailleur social) il n'a pas les moyens de procéder à une campagne de signalisation car il rencontre le même problème dans toutes ses résidences. ce même voisin dispose d'un garage privatif qu'il refuse d'utiliser car trop contraignant pour lui de garer ses trois véhicules l'un derrière l'autre, c'est une honte, le bailleur fait la politique de l'autruche et nous sommes outrés car ce Mr profite de l'inertie de notre bailleur.

Par **puck35**, le **14/09/2013** à **13:17**

Bonjour,

Avez-vous consulté votre syndic? Vous pouvez éventuelle faire poser une pancarte "parking privé" ou un dispositif empêchant les voitures de se garer en votre absence et demander à votre bailleur de vous rembourser. (L'idéal étant d'obtenir par écrit (par exemple par mail voir sms de plus en plus accepté par les tribunaux comme étant un écrit probant) l'accord du bailleur et syndic pour la pose de tels éléments). Une foi la place "privatisée" par cette

signalisation vous pourrez faire appel à la fourrière lorsque votre voisin s'y garera...